



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES  
Commune de BRAS  
83149

2023 - 098

Bras, le 21 mars 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande d'arrêté de circulation de Monsieur ROVERA Yannick, conducteur de travaux de la société SOLUTIONS 30 SUD-EST en date du 20 mars 2023,

**CONSIDERANT** qu'il est d'intérêt public de réglementer la circulation pour des travaux d'ouverture de regard et dépose de câbles aériens rue Fabre et rue Voltaire devant être réalisés par la société SOLUTIONS 30 SUD-EST siégeant au 2229 route des Crêtes, 06560 VALBONNE, pour le compte d'ORANGE,

**CONSIDERANT** que pour permettre l'exécution des travaux, qu'il a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité des ouvriers ou de la personne chargée de leur réalisation,

### ARRÊTE

**Article 1 :** Du lundi 03 avril 2023 au vendredi 07 avril 2023 inclus, la circulation sera alternée par feux tricolores et/ou manuellement rue Fabre à proximité du n°58 et de la rue Voltaire au niveau des n°3 et 7 de 07h30 à 17h30 par la société SOLUTIONS 30 SUD-EST.

**Article 2 :** Les véhicules affectés pour l'intervention des travaux seront autorisés et se stationner à hauteur du chantier sis rue Fabre et rue Voltaire,

**Article 3 :** Le chantier sera signalé réglementairement par la 8<sup>ème</sup> partie de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (IISR) du 22 octobre 1963 approuvée par l'arrêté du 06 novembre 1992 modifié.

Des panneaux devront être mis en place en amont du lieu des travaux.

La société SOLUTIONS 30 SUD-EST se chargera de la signalisation du chantier.

**Article 4 :** La société SOLUTIONS 30 SUD-EST sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de ces travaux.

**Article 5 :** Monsieur le Maire de la commune de BRAS et les agents de la Police Municipale de BRAS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- La société SOLUTIONS 30 SUD-EST.
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de BRAS.
- La Police Municipale de BRAS.

Le Maire,  
Franck PERO

République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité

